

20c.

Journal du Lot

20c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 81 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
2 ^e page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La grande discussion qui s'est élevée pour savoir s'il faut — ou s'il ne faut pas — donner satisfaction à la réclamation de ceux qui veulent le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne.

Une grande discussion s'est élevée dans la presse parisienne au sujet de la manifestation musicale et politique qui a eu lieu la semaine dernière à Vienne.

On sait qu'il s'agissait de célébrer le centenaire du grand musicien Schubert, mais le doux génie de cet enchanteur ne fit que servir de prétexte à la discorde rallumée.

Des milliers de chanteurs allemands s'étaient rendus dans la voluptueuse cité des tziganes où en place des lieds charmants du vieux Maître, on a hurlé des airs guerriers. Les hymnes belliqueux firent retentir les échos étonnés de la molle capitale des valseuses lentes.

M. Loebe, président du Reichstag, ayant auprès de lui le ministre allemand de l'Intérieur et l'ambassadeur du Reich en Autriche, prononça un discours où il déclara que les Allemands « forment un seul peuple, une seule nation et doivent former un seul Etat ».

Voilà comment la glorification de Schubert a servi de thème à une revendication politique : celle du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. Il s'agit, bien entendu, de l'Autriche actuelle, qui est un petit Etat de six ou sept millions d'habitants.

Telle est la réclamation. Elle est embêtante. Elle n'est pas inattendue.

Elle n'a rien qui puisse surprendre personne et l'on doit avoir à son sujet une attitude toute prôve.

Oui, dira-t-on, mais il y a ceci de nouveau dans l'affaire que, cette fois, cette thèse, qu'on pouvait croire d'essence nationaliste est présentée par des socialistes.

Et si elle ne trouve pas les gouvernements au dépourvu, elle jette du trouble dans les milieux politiques. Voilà la cause de la grande discussion que nous signalons plus haut.

Les journaux français de toutes opinions critiquent et combattent la thèse du rattachement.

La politique de rapprochement franco-allemand que nous voulons, disent les journaux radicaux-socialistes, doit avoir pour première conséquence de fortifier la paix européenne. Or, le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne serait inévitablement une cause de troubles dans l'Europe centrale. Les Etats de la Petite Entente se sentiraient tout de suite débordés, dominés et menacés. L'Italie, elle-même, verrait la silhouette menaçante du Reich se profiler sur ses frontières. Tout serait bouleversé dans ces régions où il est si difficile déjà de maintenir un équilibre toujours chancelant.

En outre, ce rattachement de l'Autriche à l'Allemagne serait une grave violation du traité de Versailles. Il remettrait en question tout le statut territorial de l'Europe centrale. Quel encouragement funeste aux revendications des petits Etats qui ont tous quelque chose à réclamer !

Les Serbes, les Tchecoslovaques, les Bulgares se déclarent lésés. Si l'on touche au traité de Versailles au profit de l'Allemagne pourquoi ne réviserait-on pas les autres traités de 1919 et de 1920 ?

Vat-on tout remettre en chantier et se disputer de nouveau ? Si oui, ne nous faisons pas d'illusion, il peut en sortir une nouvelle guerre.

Assez, donc ! Et qu'on reste tranquille. Que chacun se console de son mécontentement en pensant au mécontentement des autres. Rien n'aide à supporter son mal comme de songer au mal d'autrui. L'homme est un animal moral et social en ce qu'il prend plus de plaisir à l'embêtement de son voisin qu'à sa propre satisfaction. Par conséquent, voici notre grand principe : chacun sachant que personne n'a satisfaction tout le monde sera content !

Ce qu'il faut d'abord, c'est qu'on évite les querelles de jalousie. Les républicains et les socialistes allemands doivent le savoir : s'ils veulent faire une Europe plus unie, nous

sommes avec eux. S'ils visent à faire une « plus grande Allemagne » nous ne marchons pas.

Véridé ce que répondent en gros les journaux républicains de France à la revendication des Allemands.

Seulement, une partie des socialistes prétend que — justifiée ou non, opportune ou non — la revendication des Allemands d'Autriche doit être examinée du point de vue qui est celui de la France : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Saluons le principe ! Rendons lui l'hommage que nous lui devons. Puis, prions-le d'attendre et de repasser.

On lui a fait assez de sacrifices depuis 1914 pour qu'il se déclare provisoirement satisfait. Tout ne se fait pas dans un seul jour et il arrive que les meilleurs remèdes appliqués à doses massives sur un organisme affaibli tuent le malade au lieu de le guérir.

Et comment ne voit-on pas que la revendication des socialistes autrichiens et allemands ne peut avoir en ce moment d'autres résultats que de surexciter tous les nationalismes.

C'est une étrange façon de travailler à la pacification européenne !

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

LE CULTE RHODANEN

A mesure qu'elle avance en âge et, dit-on, en sagesse, l'humanité revient à ses amours d'autrefois. Elle adore les montagnes, les forêts et les fleuves qui sont l'imagination peuplée de génies pervers ou bienfaisants. Et voici que renait la religion du vieux dieu Rhodanus qui est le Rhône, époux de la Méditerranée et fils des Alpes.

Des Lyonnais et des Provençaux ont fondé l'Union générale des Rhodanens, secte savante, poétique et gracieuse. Un musée historique du Rhône a été créé à Tournon et une bibliothèque du Rhône s'y constitue. Un « drapau du Rhône », tissé par les « canuts » lyonnais, est désormais l'emblème sacré des enfants du grand fleuve. Au cours d'une fête tour à tour docte et plaisante, les Lyonnais ont remis aux gens de Tournon, lesquels en ont confié le dépôt aux Arvignonnais. L'an prochain, Genève en aura la garde ; puis ce sera successivement Arles, Valence et toutes les autres capitales que visite le puissant et diabolique Rhodanus. Ainsi se perpétue le culte des forces naturelles que les hommes, ingénus ou savants, désirent se rendre propices.

Une formule a fait fortune depuis quelques années : on dit d'un pays au long passé qu'il est tout chargé d'histoire. Nulles contrées ne méritent mieux d'être ainsi qualifiées que celles où le pastiche du Rhône, depuis les glaciers d'où il s'échappe jusqu'à la mer où il disparaît, sent peuplé de tout franchi, ont suivi la route qu'il trace, ont essayé de fixer leur destin sur ses bords. Il est sauvage et civilisé. Il est hébreu et latin. Il fut gaulois, romain et médiéval. Montaigne et Rabelais, il bruit parmi les glaciers et coule sous le soleil des provinces ardentes. Tantôt torrent, tantôt ruisseau, tantôt large voie navigable, il participe de la nature humaine, capricieuse et pourtant obstinée. A Genève, il est un des plus beaux lacs du monde ; à Lyon, il est un fleuve sablonneux et violent qui joue à faire surgir des îlots de son sein. Avant de se jeter à la mer, il fut multiple, se transforme et donne naissance à la Camargue dans l'instant qu'il s'écroule. C'est un dieu plein de passions.

L'autre jour, après les cérémonies de Tournon, les Rhodanens se sont rassemblés à Tain, sur le rivage. Il ont offert à la divinité qu'ils servent les libations consacrées : le Château-du-Pape, l'Ermitage et le Saint-Péray remplissant les coupes, exaltaient les cœurs et inspiraient l'éloquence. Des discours furent prononcés avec l'accent de Genève et l'accent de Lyon, qui sont cousins, et la mémoire de Mistral fut honorée en provençal pur. Car le Rhône entend, dans sa course, plusieurs musiques de langues ; mais ce concert changeant se fonde harmonieusement dans ses flots. Peut-être un chant s'est-il élevé, que les dieux Rhodanens avaient composé à la gloire du fleuve, et qui mériterait d'être chanté encore autour du bronze rhodanien de Coustou, gardant la porte de l'hôtel de ville de Lyon. Et comme le soir descendait sur le fleuve aux eaux rougeoyantes, l'hymne majestueux et mâle du Coupo Santo résonnait. Rhodanus avait reconnu ses fidèles en ces officiants à l'âme joyeuse qui célébraient son culte en chantant et en buvant le vin de ses côtes. (Du Temps).

J. L.

Informations

Bilan de la Banque de France

La situation hebdomadaire de notre Institut d'émission, arrêtée au 27 juillet, accuse à l'actif une augmentation de l'encaisse-or de 356.122.318 francs, de 241.303.405 francs pour les disponibilités à vues sur l'étranger, de 988.314.438 francs sur les effets escomptés, et une diminution de 145.608.065 francs sur les effets de commerce achetés en France et à l'étranger.

Au passif, on enregistre une augmentation de 569.302.345 francs sur les billets en circulation, et de 837.802.718 fr. sur les comptes-courants créditeurs.

M. Herriot à Cologne

Dans un message, publié par la Gazette de Cologne, M. Herriot déclare que le Gouvernement français l'a chargé de le représenter à l'exposition internationale de la presse comme ministre de l'Instruction publique.

Je ferais tout ce qui dépend de moi, poursuit M. Herriot, pour rapprocher l'Allemagne et la France dans le domaine intellectuel. Deux pays qui, comme les nôtres, ont tant fait pour la science, la littérature et les arts, doivent travailler en commun à l'œuvre des temps nouveaux. Précisément parce que je suis attaché à ma propre patrie par toutes les fibres de mon cœur, je me réjouirai de tout ce qui confirmera la force intellectuelle de l'Allemagne, dont je verrai à Cologne un exemple frappant.

Les logements à bon marché

Une commission d'étude composée d'architectes, d'entrepreneurs et autres délégués français envoyés par M. Loucheur, ministre du Travail, pour étudier les questions concernant l'habitation, est arrivée à Francfort.

Sous la conduite de l'architecte communal de Francfort, les délégués ont visité toute une série d'habitations du dernier modèle.

M. Kellogg viendra en France

M. Kellogg a confirmé qu'il comptait s'embarquer à bord de l'« Ile-de-France » le 18 août pour assister à la signature du traité multilatéral, à Paris. Le secrétaire d'Etat a l'intention de s'abonner de toute discussion de forme sur les questions internationales pendant son séjour et il repartira par le premier paquebot en partance, aussitôt après la signature du traité — probablement le 4 septembre — à bord du « Leviathan ».

L'accord anglo-français

On mande de Washington, au « Times », que bien que le texte de l'accord franco-britannique ne soit pas encore parvenu à Washington, les indications données par la presse à ce sujet sont bien accueillies et l'on considère que la Commission du désarmement est dégagée d'un des plus sérieux obstacles par le nouvel arrangement.

Accord austro-allemand

On annonce officiellement que des pourparlers entre les délégués allemands et les autrichiens au sujet de la concordance des tarifs ferroviaires entre les deux pays ont abouti à un accord. A partir du 1^{er} octobre, les tarifs communs pour les voyageurs et les marchandises entrèrent en vigueur.

A la Chambre belge

M. Brunet a adressé au vice-président de la Chambre et député de président de la Chambre et de député. Cette nouvelle provoque une très vive sensation. La gauche libérale lui a demandé de revenir sur sa décision. M. Jaspard, président du Conseil, a fait la même démarche auprès de M. Brunet.

Raid manqué

Suivant des bruits parvenus ici, le capitaine aviateur Courtney, qui a quitté les Açores mercredi pour survoler l'Atlantique, a été contraint d'amérir.

Le poste naval radio-télégraphique annonce avoir reçu du paquebot « Cap Renegaria » et du poste sans fil du Cap Race des radiotélégrammes annonçant que le capitaine Courtney avait été contraint d'amérir à 500 mille des Açores.

« Cobayes » humains à La Havane

Une proposition tendant à rendre légale l'inoculation des germes du cancer aux détenus condamnés à mort, a été approuvée à l'unanimité par le Comité National à la Havane. Cette proposition va être soumise au congrès législatif ; elle prévoit que les condamnés à mort, qui seront volontaires, subiront l'inoculation des germes du cancer, après quoi, ils resteront en observation pendant une période de douze ans ; s'ils survivent et guérissent, ils seront libérés de prison.

En Chine

Dans sa réponse au gouvernement de Nankin, le Japon déclare que si le gouvernement de Nankin persiste dans son

attitude et prive les sujets japonais des privilèges auxquels ils ont droit, le gouvernement se verra dans l'obligation de recourir à des mesures décisives et d'insister sur la validité du traité jusqu'à expiration de la période décennale en cours.

EN PEU DE MOTS...

Le Président de la République vient d'attribuer à la Garde Républicaine la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Un violent typhon ravage la région de Tokio. On compte plus de 20 morts et de nombreux blessés.

On a célébré à Séville, le mariage de Manuel Machas, âgé de 99 ans avec Rosaria Ruis qui est âgée de 89 ans.

Emery Titenan, l'homme le plus gros du monde, qui pesait 243 kilos, vient de mourir à Londres.

A Ste-Catherine (Ontario) une porte d'écluse s'est abîmée sur des ouvriers dont 12 ont été tués.

M. Teulière, demeurant à Ganic (Tarn) avait caché de l'or dans un pot qu'il avait placé sous les briques d'une étable. Quand il voulut prendre son or, le pot était vide.

NOS ÉCHOS

Les jolies des concours.

Les concours de livres ont leur saison. Après, ce sont les concours du Conservatoire avec accompagnement de cris, de larmes, et de récriminations. Puis le concours général et les distributions de prix...

Et arrivent les concours de plumes... Vanités des vanités ! Ces petits concours-là qui ne jouent aucun rôle dans l'avenir des candidats et qui ne suscitent eux aussi des cris, des larmes et des récriminations. Le jury d'un tournoi de maillots de bain ou d'élegance automobile est tout aussi engagé, un peu plus de tragédie ou de comédie. Si les juges sont âgés on les traite — et à voix haute, je vous prie de le croire — de ramollis. S'ils sont jeunes, on les accuse de favoritisme, de partialité éhontée. Une mère sangote parce que son rejeton — huit ans — n'a pas eu le premier prix au concours des forts de sable. Et elle s'exclame ainsi : « Ce qui me révolte, c'est que l'on donne à ces petits la notion de l'injustice. Le fort de mon Gérard était incontestablement le plus beau. Tout le monde d'accord là-dessus. J'ajoute qu'il avait été construit sur les plans de mon mari qui est un grand architecte et qui — je puis bien l'avouer maintenant — avait même aidé son fils en cachette ! Mais d'autres étaient probablement plus recommandés. Savez-vous ce que cela prouve ? Que mon mari qui est un grand architecte, ne sait pas se débrouiller. D'ailleurs, je l'ai dit, mon Gérard : « Ce qui te serve de leçon ! Sois plus malin que ton père !... »

Il est des saisons qui eussent pu être délicieuses et qui gâchent un tournoi d'élegance ou un pyjama, une sortie de bain et une auto fervente dédaignées... Egalité, tu n'es qu'un mot ! Car on pourrait croire que les concours faisant forcément plus de mécontents que d'élus tombent en désuétude... Mais les larmes sont vite oubliées, et on recommence !

Parenté difficile. On chantait, il y a quelque quarante ans, une chanson comique intitulée « Les suites d'un premier lit », où par suite d'intermariages dans sa famille, un homme finissait par devenir son propre grand-père.

Or un cas presque analogue vient de se produire en Allemagne dans les circonstances suivantes : Un veuf de soixante-dix ans épousa une jeune fille de vingt-deux ans qui devint ainsi la belle-mère de son mari.

Ce fils, âgé de quarante-huit ans, encouragé par l'exemple paternel, convola en justes noces avec la mère de sa belle-mère, faisant ainsi de son père son gendre par alliance.

La jeune femme eut une fille, laquelle se trouva donc être la belle-sœur de sa grand-mère.

Mais où les choses se compliquèrent encore davantage, c'est quand la grand-mère, belle-sœur de sa petite-fille, donna à son mari, beau-fils et beau-père à la fois de sa fille, un fils.

Les experts de l'état civil s'attachent les cheveux pour définir les liens de parenté qui unissent entre eux les divers membres de cette extraordinaire famille.

Une place chère. Un de nos réputés chirurgiens adore, bien que chargé d'ans, faire la cour aux jolies femmes. Invité récemment à dîner chez un collègue, il eut la bonne fortune d'être placé près de la princesse G..., dont la beauté est indiscutée et indiscutable.

Les élections pendant la Restauration

(Suite)

Il restait à pourvoir un dernier siège pour lequel deux candidats se trouvaient en présence : *Strieys de Mayrinhae* et un négociant de Parnac, *Guilhou*, établi à Bordeaux. Mais, « le plus grand nombre des électeurs ne se souciait d'avoir ni l'un ni l'autre pour député, prit le parti de se retirer sans voter. » Le scrutin resta trois jours ouvert sans que le quorum fut atteint, et le Collège se sépara n'ayant que trois députés élus. Le Préfet s'empessa d'imposer le Ministre de l'Intérieur « que les élections s'étaient effectuées dans le plus grand calme », que « nobles, émigrés, chevaliers de Saint-Louis, avaient presque tous voté pour l'ancienne députation, tandis que les propriétaires, les fonctionnaires publics, tous les hommes calmes et modérés de toutes les classes » avaient voté contre et « l'avaient emporté ».

Mais l'ancienne députation, « complètement humiliée » cria « à l'iniquité, à la cabale, au jacobinisme » — et ce fut peut-être pas entièrement sans raison, puisqu'un document postérieur fait connaître que *Strieys* se trouvant en majorité à la suite d'un scrutin, le conseiller de préfecture, *Reygasse*, aurait subrepticement ajouté deux bulletins, à la suite de quoi le vote aurait été déclaré nul.

Strieys de Mayrinhae, *Lachèze* et quarante-six de leurs partisans adressèrent à la Chambre une violente protestation contre les jonnoux s'emparèrent et des *Strieys* furent réintégrés dans un des virulents pamphlets dont il accablait alors les royalistes modérés.

Le Préfet, les Sous-Préfets de Figeac et de Gourdon et le procureur du roi, *Delpon*, étaient surtout pris à partie. Nommé à la préfecture de la Somme — tout en restant député du Lot, *Lézi-Marnésia* affecta de dédaigner personnellement les attaques de « ses calomnieux », mais sur ses conseils, et par son appui, le Comte de Campagne, de Gourdon et *Delpon* s'interdirent une action judiciaire contre *Strieys* et *Lachèze*, les deux principaux signataires du Mémoire adressé à la Chambre. Un premier procès engagé devant le tribunal de Figeac fut renvoyé pour « suspicion de juges », devant le tribunal d'Agen ; un autre, plus retentissant fut introduit devant le tribunal correctionnel de la Seine qui, dans les premiers jours de mars 1817 déclara *Strieys* et *Lachèze* coupables de « calomnie » envers leurs adversaires.

L'agitation dura longtemps, entretenue par de mauvais pamphlets roulant sur le jeu des Adresses alors fort à la mode, et montrant *Strieys*, logé « quai des Morfondus derrière la place des Victoires », avec « nous, armoiries, le joug des anness avec lequel son grand-père labourait », *Lachèze*, « rue de l'astre brillant », *Goth*, *Wisigoth* et *Orthogoth*, frénetique et pédant, du peu d'esprit et de peu de sens ». L'« rue Vide-Gousset », condamné à lire tous les jours : « rendez à César ce qui est à César, et aux Conscriers ce qui est aux Conscriers » — méchante allusion à des accusations jamais bien éclaircies à la suite desquelles le fonctionnaire L... avait été remplacé.

En septembre 1817, les électeurs furent de nouveau appelés pour élire un député au siège non pourvu.

En même temps qu'il adressait au Préfet la somme de mille francs pour « frais de police secrète », le Gouvernement lui faisait parvenir « quelques brochures rédigées dans un très bon esprit, se recommandant par la pureté des principes qu'elles renferment » destinées aux membres du Collège électoral.

L'homme de science s'en montra ravi. A tel point que, invité à nouveau, il fit savoir qu'il acceptait avec empressement et se réjouissait par anticipation à la pensée de revoir la princesse et d'être placé auprès d'elle.

Impossible, lui fut-il répondu : la princesse sera, cette fois, accompagnée par M. X. — Vous êtes notre gloire, ajoutait le confrère. Mais ne pensez-vous pas qu'il convienne que la princesse ait un voisin plus jeune ?

Le maître, tout d'abord, prit assez mal la chose et décida de ne pouvoir paraître au déjeuner. Puis il se ravisa.

Et l'on se mit à table. O surprise ! l'illustre professeur était assis à côté de la belle étrangère.

Comme plusieurs convives, évidemment informés, s'étonnaient : — Eh ! oui, je suis heureux, répondit-il. Mais ce plaisir m'a coûté bien cher... Pour obtenir cette place à côté de la princesse, j'ai dû céder au maître de céans trois de mes plus jolis cadavres !

LES ANNALES QUERCYNOISES

ral. Il y avait notamment « Un mot à MM. les électeurs », imprimé à Lille, et « De la véritable indépendance d'un député », opuscule ayant pour objet « de faire comprendre aux partisans les plus zélés des idées libérales que leur intérêt est de choisir des députés parmi des gens de bien sincèrement attachés à la légitimité et à la Charte qui garantissent toutes les exigences actuelles ».

« Peut-être serait-il bon, conseillait le Ministre, de faire réimprimer cet écrit à Cahors et d'indiquer de quelle presse il sort ; l'origine doit en rester inconnue, car il faut cacher avec soin la main qui essaye de diriger. »

Et voici le jeu des candidatures et des pronostics : d'abord quatre candidatures s'annoncent, celles de *Strieys de Guithou*, de *Théron*, un avocat de Cahors, et du Comte de *Rastignac*, de Luzech, « représentant naturel de tous les intérêts existant sous l'ancienne monarchie ». Le 19 août, le Préfet annonçait au Ministre de l'Intérieur : trois candidats se partageaient un peu plus des deux tiers des électeurs, le reste était acquis à M. *Strieys*. Une forte majorité s'annonçait en faveur de M. *Théron*, et quelqu'un devait obtenir le siège de M. *Guithou*. Mais, sur ces entrefaites, s'est produite la candidature de M. de *Mosbourg*.

« Tous ceux auxquels réponde le gouvernement actuel se sont réunis à ce choix, bien que le comte soit sincèrement dévoué au roi. Je pense, toutefois, être sûr d'avoir en faveur de M. de *Rastignac* plus de la moitié de la majorité, ce qui fera au delà des deux tiers des votants ; les voix de M. de *Mosbourg* se fussent réunies sur M. *Théron* ; il n'est pas présumable que cela ait lieu pour M. de *Rastignac*, mais celui-ci peut compter sur celles de M. *Strieys*. » Seulement « les électeurs de M. *Strieys* sont bien peu sous l'influence du préfet... et ce sont eux qui décideront de l'élection ! Le 4 septembre, double succès : le comte de *Mosbourg* a promis de faire voter pour M. de *Rastignac* et *Théron* « de se désister ». « Avant les élections, ajoute le Préfet, je verrai la presque totalité des électeurs, et je parle moi-même : le mot est donné à tous ceux qui m'écrivent ; cela est préférable à une circulaire. »

L'élection eut lieu le 20 septembre. Au premier tour, *Strieys* arriva en tête, sans atteindre la majorité absolue ; au deuxième, de *Rastignac* l'emporta par cent dix-sept voix sur deux cent dix-sept votants, « grâce au désistement du Comte de *Mosbourg* ».

L'administration préfectorale n'en garda pas moins une certaine rancune à l'encontre de l'ancien ministre de Murat dont la candidature inopportune avait failli renverser toutes les combinaisons. Aussi, au lendemain de l'élection, après avoir proposé de nouveau *Théron* fils pour le poste de procureur du roi à Gourdon et rappelé que « M. *Théron* père avait fait voter pour M. de *Rastignac* », le Préfet jugeait bon d'expliquer : « M. de *Mosbourg* se trouve porté par des personnes qui ne présentent que bien peu de garantie ; il n'a pu déguiser la peine extrême que lui causait le renversement de ses tentatives pour parvenir à la députation, et sans l'intervention de gens raisonnables, ralliés à lui, il l'aurait courue en chancelant de faire élire M. *Strieys*. » Au surplus, ajoutait notre administrateur : « les ennemis du trône marchent lentement, mais sûrement à l'aide des idées libérales, profitant de toutes les fautes qui peuvent échapper à leurs adversaires », et il conseillait le maintien de la Censure, si l'on ne voulait pas voir « les Gazettes dérangées par toutes les fêtes ».

(A suivre) L. SAINT-MARTY.

Ca fait toujours plaisir.

Les deux milliards de livres sterling d'or qui existent dans le monde sont répartis ainsi : Etats-Unis, 836.175.000 livres sterling ; Angleterre, 252.338.376 ; France, 219.815.000 ; Japon, 115 millions 535.000 ; Espagne, 109.215.000 ; Argentine, 92.915.000 ; Allemagne, 91 millions 270.000 ; Italie, 69.181.000 livres sterling.

Mais pourquoi la France qui possède de près du double d'or que l'Espagne voit-elle son monnaie dépréciée : le franc vaut 20 centimes et la peseta 4 fr. 20 ?

En attendant que ce problème soit résolu, ou qu'il ne le soit pas, ça fait toujours plaisir de savoir qu'il y a tant d'or dans le monde !

Mais on voudrait, pour une fois, en voir un peu !

L. LISIEUR.

Chronique du Lot

CASTELFRANC ET SON HISTOIRE

(Suite)

Dans notre premier article, nous nous étions arrêtés au seuil de la Révolution française.

Une procédure de 1780 nous apprend qu'à cette date M. Béral était notaire à Castelfranc, en même temps qu'avocat plaidant au tribunal de Belaye. Il s'y distinguait d'ailleurs en soutenant la cause d'un certain Pradié, domestique chez le lieutenant du juge de Belaye, qui n'entendait pas lui payer une partie de son salaire. L'affaire était d'autant plus épineuse que le pot de terre se heurtait au pot de fer. M. Pélassié, juge de Belaye, hésitant à condamner son lieutenant, s'en lava les mains, comme Ponce-Pilate, et se résolut lui-même. Ce fut l'honneur de Maître Béral de s'entêter à soutenir une cause juste et de faire gagner le procès à un pauvre domestique contre l'un des juges de la juridiction.

A une époque où la justice boitait des deux jambes, le fait vaut la peine d'être encaissé dans l'histoire ! Et nous déclarons que M. Béral, un ancêtre de l'ancien sénateur du Lot, avait bien mérité du Tiers-Etat.

Le 1^{er} mars 1789, les habitants de Castelfranc se réunirent, au son de la cloche, dans leur maison consulaire, pour rédiger leurs cahiers de doléances et désignèrent deux députés chargés de porter leurs « vœux et remontrances » au siège de la sénéchaussée de Cahors.

Furent désignés : M. Béral et M. Lafarge.

Voici d'ailleurs quelle était l'importance de Castelfranc à la veille de la Révolution :

Dans un Pouillé du diocèse de Cahors donnant la situation des paroisses, on lit : « Castelfranc : annexe La Bastide-du-Vert. M. Hugon Alazard, titulaire depuis le 6 novembre 1875. M. Jean Baldy, titulaire, par permutation, depuis le 2 septembre 1783. Le nombre des communicants est de 500. Le revenu de 1.700 livres. Le décimateur est M. le Curé. »

D'autre part, M. Combarieu, dans le dictionnaire des communes, nous apprend qu'avant la Révolution la communauté de Castelfranc avait pour maître et Seigneur l'évêque de Cahors, qu'elle appartenait à la subdélégation de Praysac et à l'élection de Cahors. Elle comptait 672 paroissiens et payait 6.868 livres d'impôt, alors que ses charges locales n'étaient que de 210 livres.

L'Eglise, qui avait été sous l'invocation de Sainte-Cayrose, était passée sous l'invocation de l'Assomption de Notre-Dame, et c'est ce qui explique que la fête locale se perpétue à la date du 15 août.

Mais reprenons les événements de l'époque révolutionnaire. Grande effervescence à Castelfranc, le 31 juillet 1789, on vient d'apprendre la nouvelle de la prise de la Bastille et l'on a fait circuler le bruit que des troupes de brigands remontent la vallée du Lot. Le peuple, d'ailleurs, en fausse alerte, armé de fusils, de faux, de fourches, attend les envahisseurs. Quelques jours après, il nomme sa garde citoyenne.

En 1790, les électeurs élisent leur première municipalité qui, le 21 février, se rend en corps à l'église pour prêter serment à la Constitution, sur l'Evangile.

Le 14 juillet 1790, le corps municipal, la garde nationale et le peuple reviennent à l'église chanter le « Te Deum », et puis, sur la place publique, après des roulements de tambour et force décharges de mousqueterie, tout Castelfranc crie : « Vive le Roy ! Vive la nation ! »

Un tout petit fait à côté : En 1790, Castelfranc n'avait pas de prison et la municipalité envoyait les délinquants purger leurs peines dans les geôles d'Albas. Or, un certain P... tonnelier, et son copain, J. P..., avaient été ainsi conduits sous bonne escorte dans la localité voi-

sine. Mais ces deux lurons qui la connaissent toute... furent assez rusés pour tromper la surveillance du géolier albasin, Pierre Lacombe, et prirent la poudre d'escampette. Le brave Lacombe fut révoqué de ses fonctions, condamné à 48 heures de prison, à cant sol et à faire réparer la serrure forcée par les évadés...

Les années 1792 et 1793 furent marquées dans les annales locales par forces réquisitions : vin, blé, fourrages, sont arrimés par les maîtres de bateaux qui ont ordre de les descendre à la Garonne pour ravitailler l'armée des Pyrénées. Le 14 mai 1793, tous les cochons... de Castelfranc sont rassemblés au chef-lieu de canton ; le 10 novembre c'est le tour des chevaux et des mulets.

Et, pendant ce temps, le blé se cache et la famine se fait sentir.

En juillet 1793, ordre est donné par le Directoire départemental de descendre toutes les cloches des églises paroissiales, et ce ne fut pas un mince privilège fait à Castelfranc de réunir dans ses murs le bronze et l'airain de tous les clochers de la basse-vallée du Lot. Il est vrai qu'en 1797, lorsque la consigne fut levée, les communes dépossédées accoururent pour recouvrer leur bien. L'on connaissait alors le système D, puisque les premiers arrivés s'emparèrent des plus grosses cloches, sans se soucier des réclamations de ceux qui ne retrouvèrent pas leur dépôt et durent se contenter du menu fretin.

Ici s'arrêtent nos renseignements historiques particuliers à la commune de Castelfranc.

Et nous terminerons ce rapide examen des vieilles pierres par la visite de l'église, dont la nef était d'architecture romane et la voûte d'un poids si lourd qu'il fallut bien se décider à la reconstruire pour la sécurité des fidèles. Le choeur seul, de style gothique, est resté intact ; il est d'ailleurs surmonté d'une vieille tour qui n'offre pas toute quiétude. Quant au clocher, d'un certain caractère artistique, il fut mutilé, vers 1850, par un manoeuvre inexpert. Sous prétexte de mettre les cloches à l'abri des intempéries, il démolit les festons architecturaux qui tressaient au campanile une agréable et imposante couronne. A peine quelques créneaux trouvèrent-ils grâce sous la main de l'inconscient ouvrier ou de ceux qui lui traçaient la tâche destructive.

Faudrait-il encore monter au sommet du Pech-Fizéal pour contempler les « Trois-Pierres », qui ne sont autres qu'un dolmen druidique ? Nous ajournons à plus tard une visite à l'« enceinte gauloise de Roquebert » et l'intérêt touristique mérite un article spécial que nous nous déciderons bien un jour prochain à écrire.

Et nous terminons même ces lignes sur un remords... C'est de n'y avoir pas fait une place suffisante au héros local, au caporal Lavayssière. J'ai connu le héros de Sidi-Brahim, mes yeux en ont conservé un souvenir d'admiration grand par mon imagination enfantine. Survivent aussi à ma mémoire les vers de Bérenger :

Sous le chaume bien longtemps...
On parlera de sa gloire
.....
Il vous a parlé, grand'mère
.....
Il vous a parlé ?

Lui aussi, le caporal Lavayssière m'a parlé et m'a raconté son histoire en lustrant avec un respectueux amour sa carabine d'honneur ! Il y a bien quarante ans de cela, je n'en ai perdu aucun détail, et je « vous les conterai », non tels qu'ils existent dans les livres, mais en tant qu'auriculaire témoin...

Ernest LAFON.

SANATORIUM DE MONTFAUCON

MM. de Monzie, Sénateur et Malvy, Député, ont reçu de M. Loucheur une lettre ainsi conçue :

« Paris, le 27 juillet 1928.
« Mon Cher ami,

« J'ai reçu avant-hier, dans les représentants de la Fédération Postale. Je me suis mis d'accord avec eux. Ils acceptent de faire servir Montfaucou à l'hospitalisation des jeunes gens de 15 à 25 ans. Ils se proposent, d'ailleurs, lorsqu'un nombre suffisant de jeunes gens auront pu être ainsi hospitalisés dans toute la France, de reprendre l'idée d'un sanatorium de jeunes filles à réaliser dans votre département ou ailleurs.

« Dans ces conditions, j'ai prescrit aux Services d'Hygiène de commencer de suite les formalités pour la cession régulière. Le Conseil général du Lot en sera saisi ; de ce côté, je suppose qu'il n'y aura aucune difficulté, puisqu'il s'agit d'une délibération d'ordre, et M. Nepoty, que j'ai consulté aujourd'hui, me dit que le Ministère des Finances est déjà d'accord.

« Bien cordialement
« Signé : LOUCHEUR. »

C'EST CHER !.. MAIS...

Nous avons publié, dans un précédent numéro, le barème des sanctions dont étaient passibles les chauffeurs qui étaient en contravention avec le Code de la route.

Il nous paraît intéressant de montrer ce que coûtent les amendes qui sont infligées par les tribunaux aux divers délinquants.

Aux termes de l'article 34 de la loi du 27 décembre 1927, « le principal de toutes les amendes de condamnation dont le recouvrement est, ou sera confié aux percepteurs, est majoré de 65 décimes ».

Ces 65 décimes grossissent singulièrement le chiffre des amendes prononcées par les tribunaux correctionnels.

Avec les droits, une amende de :
5 fr. est portée à 97 fr. 50
16 fr. — 120 fr.
25 fr. — 187 fr. 50
50 fr. — 375 fr.
100 fr. — 750 fr.
200 fr. — 1.500 fr.
300 fr. — 2.250 fr.
400 fr. — 3.000 fr.
500 fr. — 3.750 fr.

Voilà des chiffres qui ne manquent pas de faire réfléchir les chasseurs, notamment, qui croient enfreindre, impunément, les règlements. S'ils ne sont pas pris, quel plaisir le gibier qu'ils tuent est d'un bon rapport.

Mais s'ils sont pinés, on voit que le prix de l'amende dépasse de beaucoup le prix du permis.

Même constatation pourra être faite par les pescos, qui, pêchent pendant la nuit : avertissons-les une fois de plus, qu'ils sont l'objet d'une surveillance particulière établie par la gendarmerie.

Aussi cher que soient vendus gibier, poissons, écrevisses, le taux de l'amende infligée est encore plus élevé.

Les laitiers qui mouillent le lait doivent, également, savoir ce qu'il leur en coûte de comparaître devant le tribunal correctionnel !

Mais, après tout, ceci est affaire d'appréciation pour ceux qui aiment à braconner ou à frauder !..

L. B.

Grande Manifestation Républicaine

Le Comité d'organisation reçoit tous les jours de nombreuses lettres lui demandant la date exacte de la manifestation républicaine.

Pour éviter de répondre à toutes ces lettres particulières, nous rappelons à tous les républicains que cette manifestation est définitivement fixée au dimanche 16 septembre prochain. Nous leur répétons aussi que la clôture des listes d'adhésions au banquet aura lieu le 20 août courant, et qu'après cette date le comité n'acceptera plus d'inscriptions.

Les demandes affluant nombreuses d'un peu partout ce qui prouve une fois de plus que la manifestation républicaine de Martel dépassera le cadre du département du Lot.

Nous engageons donc les républicains de l'arrondissement de Gourdon désireux d'assister au banquet de se faire inscrire sans retard chez nos amis chargés de placer les cartes dans chacune des communes de l'arrondissement.

Quant à ceux des arrondissements de Cahors, Figeac et des départements voisins qui désireraient également se faire inscrire, nous les prions d'adresser leur demande à M. Roussel, à Martel ; à cette demande aura été joint un mandat de 25 fr. établi au nom de M. Couderc, négociant, trésorier. Il ne sera pas accusé réception, mais, en temps opportun, le comité leur adressera la carte définitive donnant droit au banquet. Nous leur recommandons de mettre leurs noms et adresse très lisiblement.

Encore une fois, et nous ne saurions trop le répéter, après le 20 août, ce sera trop tard.

Service téléphonique

Le service téléphonique fonctionnera à la date du 1^{er} septembre 1928 dans les communes suivantes : Cambouillet, Pomarède, Labastide-Marnhac, St-Michel-de-Bannières.

L'auto ne coûte pas elle "rapporte" au commerçant moderne

Sans auto les affaires sont calmes



Avec une auto tous les jours sont de bons jours

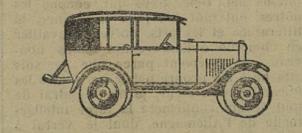
L'auto rapporte au commerçant en lui permettant d'augmenter sa clientèle.

En effet elle lui permet d'aller en quelques minutes dans les pays environnants à 10, 20 kilomètres, atteindre des gens qui n'ont pas le temps de venir à son magasin.

Des tournées avec une voiture à cheval ? Vous seriez toute la journée parti, il n'y faut pas songer. Mais avec une auto, comme la camionnette 5 CV Peugeot, vous pouvez très bien, sans négliger vos affaires, faire des tournées qui "paieront", qui doubleront, tripleront peut-être votre chiffre.

Avec la camionnette 5 CV Peugeot, vous emportez jusqu'à 250 kgs de marchandises et vous faites du 70 à l'heure. Vous êtes parti et revenu sans que personne au magasin ait remarqué votre absence. Quant à la dépense, elle est insignifiante puisque les frais de consommation et d'entretien reviennent à 0,25 le kilomètre.

La camionnette 5 CV Peugeot est le véhicule utilitaire le plus économique du monde.



Camionnette 5 CV - Imposition 5 CV - Toute équipée avec 5 roues 13.500 Frs

que vous pouvez payer en 15 mensualités sans présentation de traites à domicile.

Renseignez-vous chez l'agent de Peugeot.

Il y a plus de cent mille 5 CV Peugeot qui roulent

CAHORS

LA TEMPERATURE

Un ami qui vient de Rabat, en villégiature parmi nous, affirmait que la température était moins élevée dans cette ville qu'à Cahors.

Nous le croyons sur parole, car, de fait, bien que les été soient chauds à Cahors, il y avait bon nombre d'années que nous n'avions subi pareille température.

Mais il semble bien que le maximum de chaleur a été atteint jeudi. La nuit de vendredi a été épouvantable. Dans la soirée de jeudi, pas la moindre brise ; la sueur ruisselait de tous les fronts. On ne savait où aller pour trouver un peu d'air frais, et partout, on respirait un air chaud, désagréable.

Nombreux furent les habitants qui passèrent la nuit, à la fenêtre, voire devant la porte de leur immeuble.

Mais avantage appréciable, déclarent-ils, ils eurent, au moins la satisfaction de se rafraîchir avec l'eau des fontaines et robinets qui coulent, à présent, jour et nuit.

En vérité, on se souviendra longtemps, à Cahors, de la journée du 2 août et surtout, de la nuit du 3 août 1928 !

L. B.

Délicate affaire

Plainte a été portée par une mère de famille contre un jeune homme de 24 ans qui aurait... enlevé sa fille, âgée de 15 ans.

L'affaire a été instruite et il semble qu'elle n'aura qu'une suite normale : un mariage.

Et c'est ce qui est à souhaiter.

Accidents

M. Calméjane, ouvrier menuisier chez M. Blanc, avenue des Ormeaux, a eu deux doigts de la main gauche pris à la dégauchisseuse.

M. Pébrel, terrassier dans le chantier de M. Colomb, entrepreneur, a reçu un bloc de terre sur la tête qui a été contusionnée.

Examen mental

Le nommé Clergues, l'assassin de Castelnaud-Montrabier, a été extrait de la prison de Cahors et transféré à Toulouse pour subir un examen mental.

POUR LES FUMEURS DE PIPE

Une bonne nouvelle pour les fumeurs de pipe est annoncée quasi-officiellement par les journaux : M. Delmotte, député de Cambrai, s'étant plaint au ministre des finances de la mauvaise qualité du tabac livré aux fumeurs de pipe, vient de recevoir du directeur de l'exploitation industrielle des tabacs une lettre annonçant que des essais de fabrication de scaterlati « grosse coupe » sont entrepris et, que, très prochainement les fumeurs de pipe pourront obtenir un scaterlati de qualité nettement supérieure.

L'administration des tabacs se fait de plus en plus aimable à l'égard des fumeurs.

Qu'elle continue, si elle veut avoir encore davantage de bénéficiaires. Et l'on sait que ses bénéficiaires sont coquets.

Les fumeurs sont d'un bon rapport pour le budget. Ils méritent bien qu'on écoute leurs doléances et qu'on y fasse droit.

Mais il faut espérer que lorsque les fumeurs de pipe auront obtenu satisfaction, l'Administration s'intéressera aux autres fumeurs.

L. B.

Ecole de filles de la rue Wilson

(Cours complémentaire)

Résultats obtenus aux divers examens pendant l'année scolaire 1927-28.

I. Bourses d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement secondaire. — 1^{re} série : 6 élèves reçues sur 7 présentées ; Belaye Yvonne, Boufflé Reine, Cabanes Nathalie, Carrière Yvonne, Couderc Yvette, Lavaysse Jeanne, Lémozit Frédéric.

II. Brevet élémentaire. — Toutes les élèves présentées ont été reçues : Augustin Marie-Rose, Contou Yvonne, Despeyroux Augusta, Presty Paullette, Vialaret Yvonne.

III. Ecole normale. — 1 élève reçue : Frayse Gabrielle ; 1 élève sur la liste supplémentaire : Grèzes Germaine.

IV. Certificat d'études. — Toutes les élèves présentées ont été reçues.

Chronique des Théâtres

« MIREILLE » A CAHORS

C'est donc ce soir, samedi 4 août, qu'aura lieu au Théâtre du Parc la magnifique représentation de MIREILLE que nous avons annoncée.

Le Comité des Fêtes a saisi l'occasion qui lui était offerte de donner à la population Cadurcienne un régal artistique de choix, en faisant représenter dans le cadre verdoyant et frais du Parc de l'Évêché le chef-d'œuvre de Dumas par une troupe de premier ordre, composée des meilleurs artistes de Paris.

Cette unique représentation, qui est donnée au profit du Bureau de Bienfaisance, consacra définitivement le Théâtre du Parc, où nous pouvons espérer désormais donner plusieurs représentations d'été.

Parmi l'excellente troupe, que dirige l'impresario Volbert, citons les noms de Mlle Y. Daley, du Théâtre royal de la Monnaie, qui jouera MIREILLE, de Mlle Morel, de la Gaité lyrique, dans le rôle de Taven, de M. Riga, de l'Opéra-Comique, dans le rôle d'Ourias, de M. Terval, de l'Opéra, dans le rôle de Ramon, et de M. Richaud-Alexandre, du Trion-Lyrique, dans le rôle de Vincent.

Aussi sommes-nous sûrs qu'il y aura foule ce soir au Théâtre du Parc, pour cette superbe représentation du populaire opéra-comique, MIREILLE, dont les chœurs seront particulièrement bien montés.

Les prix des places ont été ainsi fixés : Réservées : 12 francs ; Premières : 8 francs ; Secondes : 5 francs ; Troisièmes : 3 francs.

Les retardataires feront bien de se hâter. De nombreuses places sont louées et leur nombre est strictement limité.

Ouverture des portes à vingt heures.

PALAIS DES FETES

SAMEDI 4 - DIMANCHE 5

LA CARTE FORCÉE

comédie dramatique avec Aïlen Pringle

Studio instantané Actualités

Comique

ORCHESTRE

Incendie

Un incendie a éclaté dans les bois, près de Montcléra.

L'alarme donnée, les habitants des communes voisines sont arrivés et ont fait tous efforts pour enrayer le sinistre.

Un hectare de bois environ a été détruit.

Mais c'est grâce au dévouement des habitants que le sinistre n'a pas été plus grand.

On ignore la cause de l'incendie.

Marché du travail

La situation du marché dans le Lot pendant la semaine du 23 au 28 juillet a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes.

Interlocaux : 3 hommes.

En extra : 2 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : néant.

Offres d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 3 femmes.

Plainte

M. Rossinach, cimentier à Puy-l'Évêque, constata avec regret, un de ces derniers matins, que du matériel (tuiles, tuyaux en ciment, etc.), lui avait été volé.

Après recherches, il trouva le matériel dans un ruisseau.

Plainte a été portée.

La foire du 3 août 1928

Contrairement aux prévisions, la foire du 3 août a eu une importance particulière.

Sans doute, comme l'indique la mercure, les foirails des bœufs, des moutons étaient à peu près nuls.

Sur le marché, en raison de la sécheresse les légumes étaient en quantité insignifiante et hors de prix.

Mais en ville, durant toute la journée, une foule considérable de visiteurs n'a cessé de circuler à travers les marchands étalagistes qui étaient venus en grand nombre.

Et, au surplus, la lourde chaleur aidant, les terrasses de cafés étaient littéralement comblées de clients.

Voici la mercure : Bœufs de travail, de 6.000 à 7.000 fr. la paire ; Bouvillons, de 3.000 à 4.000 fr. la paire.

Baisse générale sur les porcs d'élevage, 100 à 180 fr. pièce, selon grossir.

Marché. — Poules, 6 fr. ; poulets, 7 fr. 50 le 1/2 kilo.

Oisons d'élevage, 45 à 60 fr. la paire.

Canetons, 15 à 25 fr. la paire.

Fête de la place des Petites-Boucheries

Programme des 4-5-6 août

Samedi 4 août. — Distribution de bouquets en musique aux habitants du quartier.

Dimanche 5 août. — A 17 h. grand bal jusqu'à 19 h. ; à 16 h. grand tir sur les quais ; de 9 h. à minuit, grand bal et bataille de confetti.

Lundi 6 août. — A 16 h. jeux divers : courses à pied, concours de tomates, course en sac ; à 9 h. grand bal ; de 9 h. à minuit, grand tir sur les quais.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 28 juillet au 4 août 1928

Natalités

Astorg Anne, rue Labarre, 25.

Chastagnol Fernand, à Coty.

Crassac Claude, Boulevard Gambetta, 22.

Publications de mariages

Dubuc Albert, maréchal des logis au 6^e train des équipages militaires, à Metz, et Vincent Armande, institutrice à Biernes (Haute-Marne).

Coursant André, charpentier à Arbanet (Gironde), et Roumégues Germaine, s. p., à Cahors.

Célarie Paul, charcutier, et Larnaud Denise, s. p., à Cahors.

Goursat Louis, pâtissier, à Paris, et Baudin Juliette, s. p., à Cahors.

Farge Emile, professeur, et Gauthié Germaine, couturière.

Décès

Lafarge Pierrette, 1 mois, rue Nationale, 11.

Delmas Jean, jardinier, 74 ans, rue des Maures, 4.

Guérin, épouse Depéyrot, s. p., 21 ans, avenue de la Gare, 8.

Davant Antoine, propriétaire, 74 ans, avenue de Toulouse, 4.

Boudet Jean, cultivateur, 65 ans, rue Wilson.

Rescoussié, Vve Barthès, s. p., 75 ans, rue Fondue-Basse, 10.

Pons, Vve Rougée, s. p., 73 ans, route de Villefranche.

A PARIS

Voyageurs, Touristes

Compatriotes

descend à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (2^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour

FLOIRAC

(Originaire du Lot)

Propriétaire ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

UNE POULE QUI POND UNE POMME

Une telle poule est assurément un phénomène aussi rare qu'un cor qui n'a pas été détruit par « Le Diable » et « Le Diable » enlève les cors en 6 jours pour toujours, 2 fr. 95, toutes pharmacies. Attention !... Exigez « Le Diable », Cahors : pharmacie Orliac.

MUSIQUE & INSTRUMENTS

Pianos

GRAFONOLA COLUMBIA

Occasions - Echanges - Locations

ANIS JEANNETTE
 Apéritif idéal
LIQUEUR FRANCAISINE
 Digestif incomparable
 J. BELFORT & Co, distillateurs - CAHORS

Arrondissement de Cahors

Constans

Fête votive. — Ainsi que nous l'avons annoncé, notre fête votive a été remise aux 11, 12 et 13 août. Rien n'a été négligé, cette année, pour lui donner un éclat inaccoutumé et attirer un grand nombre de visiteurs. Voici le programme :
 Samedi 11 août. — 21 heures : annonce de la fête par des feux d'artifice.
 Dimanche 12 août. — 7 heures : réveil en musique ; 11 heures : tour de ville en musique sur char décoré ; 11 h. 30 : distribution de bouquets aux jeunes filles ; 12 heures : apéritif-concert ; 16 heures : jeux divers, tombola, tir et distribution de cocardes par des jeunes filles de la localité ; 17 heures : réunion des coureurs et départ de la course ; 17 h. 30 : grand bal de jour ; 21 heures : tirage de la tombola (2 gros lots), distribution des prix du tir, fin du bal ; 22 h. 30 : splendide illumination du bal ; 24 heures : grande bataille de confetti ; 1 heure : fin du bal et farandole ; 1 h. 30 : réveil en « arditou ».

Lundi 13 août. — 12 heures : apéritif-concert ; 15 heures : jeux divers pour les enfants ; 17 heures : grand bal de jour ; 22 heures : grand bal de nuit pour les belles mères ; 1 heure : réveil de la jeunesse.

Les joueurs de quilles sont avertis qu'il sera tenu un rampeau pendant la durée de la fête.
 Le programme est basé sur l'heure légale.

Albas

Théâtre de la nature. — En raison de la grande affluente de spectateurs étrangers qui se proposent de venir entendre « Mireille », nous tenons à ajouter quelques renseignements.
 M. Volbert, l'imprésario bien connu est arrivé à Albas pour se rendre compte de l'installation de la scène et de l'acoustique du théâtre. Ses vingt artistes arrivant de Paris seront à Cahors dans la journée de samedi pour donner la représentation de samedi soir au Théâtre de Verdure du Parc de l'Évêché. Et il paraît que l'arrivée de cette troupe à Cahors constitue un événement... et qu'il y aura foule.

Les artistes arriveront donc à Albas dans la matinée du dimanche. Une grosse publicité a été faite dans toute la région.
 On nous demande précisément comment on pourra garer les autos et nous nous empressons de répondre que le Cours Bataille sur les bords du Lot est très accessible aux autos, qu'on pourra les y garer à l'ombre, à proximité du théâtre.

Les billets pour la location sont déjà en vente chez M. Dernaucourt. Comme nous l'avons déjà dit il y a des places à 10 fr., 6 fr. et 3 fr. accessibles à toutes les bourses.

La fête d'Albas aura dimanche un succès sans précédent à cause de la représentation de « Mireille », spectacle sans précédent dans la Basse Vallée du Lot.

Montcuq

Cas d'insolation. — Une femme d'un certain âge, native de Ste-Croix, étant venue à pied à la foire de Montcuq pour y vendre de la volaille, surprise par la chaleur, s'est affaissée, dès son arrivée sur le marché.

Immédiatement relevée par les personnes présentes, elle a été conduite chez un docteur qui lui a donné les soins que nécessitait son état.
 Nous espérons que cette subite indisposition n'aura pas de suites fâcheuses pour cette dame.

Foire du 1^{er} août. — Foire assez importante. Marchés convenablement approvisionnés, notamment celui de la volaille.

Nous avons constaté une baisse très sensible sur le prix d'achat des animaux de l'espèce bovine ainsi que sur celui de l'espèce ovine.

La pénurie du fourrage est une des conséquences de cet état de choses.
 Voici les cours qui ont été pratiqués. Marché aux bestiaux : Bœufs d'attelage, de 4.000 à 4.500 fr. ; vaches d'attelage, de 3.000 à 3.500 fr. ; génisses, de 1.500 à 2.000 fr. ; taureillons, de 1.200 à 1.800 fr. ; le tout la paire ; bœufs pour la boucherie, 210 à 220 fr. ; vaches, de 190 à 200 fr. ; le tout les 50 kilos ; veaux, de 5 à 6 fr. ; moutons gras, 4 fr. ; agneaux de lait, 4 fr. 50, le tout le kilo ; la hausse, qui avait été déjà signalée, paraît se maintenir sur le prix d'achat des veaux, des moutons et des agneaux ; porcelets, de 180 à 300 fr. pièce, suivant la grosseur.

Marché à la volaille. — Poulets, 5 fr. ; poules, 4 fr. 50 ; dindons, 4 fr. ; canards, 5 fr. ; lapins, de 2 fr. 50 à 2 fr. 75, le tout le demi-kilo ; pintades, de 32 à 36 fr. ; pigeons, de 4 à 7 fr., le tout la paire ; œufs, 7 fr. la douzaine ; hausse de 1 fr. 25 par douzaine sur les œufs par rapport au cours de la foire du 14 juillet dernier ; oies, de 75 à 80 fr. ; oisons, de 40 à 55 fr. ; canetons mûlards, de 20 à 22 fr. ; canetons communs, de 10 à 15 fr., le tout la paire.

Halle aux grains. — Pas d'apport. Marché au jardinage. Choux à planter, 20 fr. ; poireaux, 4 fr., le tout le cent ; plant de céleri, 2 fr. ; salades diverses, 0 fr. 50, le tout le paquet ; choux pommés, de 2 fr. 50 à 3 fr. ; salades diverses, de 0 fr. 50 à 1 fr. ; aubergines, 1 fr. ; céleri, 2 fr. 50 ; melons, de 3 à 5 fr., le tout la pièce ;

oignons, 4 fr. le paquet ; ails, 12 fr. le paquet de cent têtes, cornichons, 4 fr. le cent ; poireaux, 1 fr. la douzaine ; citrouilles, 2 fr. ; tomates, 2 fr. ; pommes de terre, 1 fr. 50, le tout le kilo.

La prochaine foire aura lieu le lundi 20 août.

Lebreil

Fête patronale. — La jeunesse de Lebreil a l'honneur d'informer les habitants de la commune et des environs que la fête patronale sera célébrée cette année le dimanche 19 août prochain avec un éclat inaccoutumé grâce au concours d'un bel orchestre cadurcien avec jazz-band.

St-Pantaléon

Echos de la fête. — Grâce au dévouement du Comité et surtout à celui de nos gentes demoiselles, notre fête locale de dimanche dernier a dépassé de beaucoup l'éclat de ses devancières. Malgré la chaleur torride que nous subissons, nous avons eu la visite d'un grand nombre d'étrangers.

A la satisfaction de tous, le programme a été exécuté d'une façon impeccable et la jeunesse a pu, durant toute la journée et une grande partie de la nuit, se livrer aux sons d'un brillant orchestre aux doux ébats de la danse.

Vers les 17 heures, M. le Maire a réuni, dans la salle du café, toutes nos gentilles quêtuses, où il leur a offert divers rafraîchissements et après leur avoir exprimé toute sa satisfaction, il a tenu à les remercier de leur précieux concours.

Le produit de la quête ayant dépassé toutes les espérances, M. le Maire a annoncé, à ses jeunes admiratrices, qu'il se proposait, avec la somme qui resterait en caisse, d'organiser, après les grands travaux, un Rey de Boto pour les récompenser du zèle qu'elles avaient apporté dans l'accomplissement de leur mission.

Cette bonne nouvelle, qui promet de prochaines distractions, a été bien accueillie.

A 21 heures, avant la reprise du bal, l'orchestre a fait entendre, avec brio, l'Hymne national.

Les danses n'ont pris fin qu'à une heure fort avancée dans la nuit.

Nous ne saurions terminer ce modeste compte rendu sans adresser, à nos toutes gracieuses fillettes, au Comité et à M. Eugène Bouchet, nos plus chaleureuses félicitations pour la tâche que les uns et les autres ont si bien remplie, ce qui a certainement contribué au plein succès de notre fête.

Duravel

Obsèques. — Mardi, à 10 h., on conduisait, à sa dernière demeure, M. Etienne Bernard, lieutenant de gendarmerie en retraite, âgé de 63 ans, décédé après une longue et pénible maladie.

A sa veuve, Mme Bernard, et à sa famille, nous offrons nos condoléances sympathiques.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Vol de Pigeons. — A la suite de la disparition de pigeons dans certain quartier de la ville, une plainte a été déposée à la gendarmerie contre inconnu.

Une enquête est ouverte.

Etat civil. — Naissances : Faugère Raymond-Clément-Marie ; Licardès Henri-Justin.

Mariages : Garde Louis-Marius-Adrien et Larnaudie Marie-Louise ; Alhenque Marius-Odilon et Simon Marie.

Décès : Robert Augustin, 73 ans ; Espinasse Pierre, 61 ans ; Castanié Amélie-Célestine, épouse Daulon, 65 ans ; Calmel Jeanne, Vve Revel, 84 ans ; Cabridens Jean-Baptiste, 69 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui, dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Loupiac, Place Champollion.

Bagnac

Fête locale. — Comme tous les ans, la jeunesse de Bagnac se prépare à célébrer la fête patronale qui doit avoir lieu les 18, 19 et 20 courant.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis, nous pouvons déjà annoncer qu'elle aura un éclat tout particulier. Le comité qui s'est formé a élaboré un programme des mieux compris et qui donnera toute satisfaction.

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Henri Blazy, instituteur à Faycelles, qui pendant plusieurs années a exercé les mêmes fonctions à Bagnac, avec Mlle Mathilde Miquel, de Bagnac.

Nos plus sincères vœux de bonheur aux futurs époux.

Cajarc

Conseil municipal. — Séance du 29 juillet. Présidence de M. Andrieu, maire. Séance ouverte à 16 h. 25. Procès-verbal adopté.

M. le Maire dit qu'il a convoqué le Conseil principalement pour entendre les explications de l'ingénieur de la Cie électrique auquel le directeur de la Cie a donné des instructions nécessaires au sujet de la force motrice.

Il donne la parole à M. Waysst-gner, ingénieur qui explique que le calcul du taux de la force motrice a lieu suivant l'une des méthodes suivantes : avec un minimum annuel de 500 kilowatts-heure par cheval, de la puissance pour laquelle le moteur est établi, 0 fr. 80 le kilowatt. Si cette consommation n'est que de 250 kilowatts, 1 fr. 15 le kilowatt. Enfin, sans minimum de consommation, 1 fr. 20 le kilowatt.

M. le maire demande que le même régime soit appliqué à la lumière.

M. l'ingénieur répond qu'il n'est pas autorisé par la Cie à répondre à cette question. Le tarif adopté est de 2 fr. par an et par bougie.

M. le maire demande des explications au sujet de la demande faite par la Cie de 1.541 fr. pour renforcer le réseau en ce qui concerne la force motrice.

M. l'ingénieur répond que les lignes n'ayant été faites que pour l'éclairage, seraient insuffisantes si elles recevaient l'énergie supplémentaire à la force motrice et qu'il convient de les renforcer afin que la lumière n'en ait pas à souffrir.

M. Lasfargues dit que le courant électrique lui a été refusé. Il demande pourquoi.

M. l'ingénieur répond que M. Lasfargues ayant modifié sa demande, le courant ne peut être donné qu'après vérification dont il doit faire les frais.

Mme Veuve Lasfargues demande à ce que la console posée sur sa maison soit enlevée.

M. l'ingénieur dit qu'il la fera remplacer par un poteau.

Tout étant discuté à ce sujet, le Conseil est d'avis que M. le maire avise M. le préfet qu'il peut signer le traité.

Il est voté l'établissement d'une lampe à l'abattoir et la somme nécessaire pour le matériel fixe destiné à l'illumination des monuments publics.

Le Conseil approuve également le paiement des 350 fr. de l'installation du téléphone au logement du médecin.

Une augmentation est votée au facteur du télégraphe et enfin le Conseil fixe à 500 fr. le prix de l'impasse à céder à M. Maillol.

Le Conseil approuve la demande de sursis de M. Gaston Debons et la séance est levée à 18 heures.

Écoles publiques. Soirée récréative. — Dimanche, 29 juillet, a eu lieu dans la cour des écoles publiques de filles, une nouvelle soirée récréative sous la présidence de M. l'inspecteur primaire.

Soirée charmante qui fait le plus grand honneur à ses organisateurs, Mme Cousy, directrice de l'école des filles, M. Couyba, directeur de celle des garçons, leurs dévoués collaborateurs et collaborateurs, Mmes Amsel, Escrouzailles, Mlle Saint-Marty et M. Saint-Marty, qui se sont donnés beaucoup de peine, mais sont arrivés à un brillant résultat ainsi que l'a constaté dans son discours M. l'inspecteur primaire qui s'est bien gardé d'oublier les excellents artistes, filles et garçons.

Nous joignons nos félicitations à celles de M. l'inspecteur et pensons que la nouvelle année scolaire ne se passera pas sans que nous soyons appelés à de nouveaux succès pour nos écoles dont la cour était littéralement pleine d'assistants.

St-Céré

Etat civil du mois de juillet. — Naissances : 3 juillet, Hervé Le Houelleur, avenue Marceau ; 19 juillet, Cid Paulette-Irène, rue du Pont-d'Hercule ; 23 juillet, Brunie Solange-Marie-Emilie, rue de l'Hôtel-de-Ville ; 25 juillet, Laval Paulette-Irène, rue Centrale.

Mariages : Néant.
 Décès : 1^{er} juillet, Jam Louis-Léontine, 63 ans, avenue Charles-Bourseuil ; 4 juillet, Sillé Célestin, 77 ans, boulevard Carnot ; 14 juillet, Pradayrol Marguerite-Elise, 51 ans, rue Pasteur ; 15 juillet, Cazals Marie-Anne-Félicité, 75 ans, marchande de chapeaux, rue de la République.

Nos hôtes de marque. — M. Aubépin, bâtonnier du barreau de Paris, était à St-Céré vendredi 3 août.

Pharmacie de service. — Le service des pharmacies sera assuré aujourd'hui par la pharmacie Gineste, rue de la République.

St-Jean-de-Lespinasse

Distinction. — C'est avec plaisir que nous relevons le nom de Mme Camboni, institutrice à Saint-Jean-Lespinasse, dans la récente promotion d'officier d'Académie.

Nos vives félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

A la sous-préfecture. — M. Foulquié, rédacteur principal à la sous-préfecture de Gourdon, est nommé chef de bureau, en remplacement de M. Bruno, admis à la retraite.

Nous adressons à M. Foulquié, nos sincères félicitations.

Pharmacie ouverte. — C'est la Pharmacie Meulet qui assurera le service, demain, lundi, 6 août courant.

Etat civil. — Naissances : 4 garçons et 2 filles.
 Mariages : Henri-Xavier Poulzagues, employé d'octroi, 22 ans, à Gourdon, et Renée-Ida Escapoulade, s. p., 19 ans, à Gourdon ; Jean-François-Henri Lafon, industriel, 33 ans, à Villeneuve-sur-Lot, et Jeanne-Marguerite Lafon, s. p., 23 ans, à Gourdon.

Décès : Jules Géral, professeur en retraite, 78 ans, place de l'Hôtel-de-Ville ; Marie Fauché, s. p., 64 ans, veuve Bourriane, rue de la Mole ; Edouard Raoul Chaumet, peintre, 16 ans, rue de la République.

Incendie de bois à Payrignac. — Un incendie s'est déclaré le 2 août dernier, dans les bois de Payrignac, près de Gourdon.

Prévenue aussitôt, la gendarmerie se transporta sur les lieux en auto. Grâce au dévouement de nos braves gendarmes et avec l'aide d'ouvriers d'une batteuse qui se trouvait

dans la région, ils furent bientôt maîtres du feu.

Les dégâts sont peu élevés, mais on a pu protéger une maison et une gerbière de blé.

Conseil d'arrondissement. — Cette année, la session du Conseil d'arrondissement de Gourdon n'aura pas lieu en août, comme d'habitude, à cause des élections, qui doivent avoir lieu dans plusieurs cantons, les 14 et 21 octobre prochain.

La première partie de la session du Conseil d'arrondissement au cours de laquelle il renouvellera son bureau aura lieu le 23 octobre 1928.

Union musicale. — L'Union musicale donnera un concert le jeudi, 9 août, à 21 h., au kiosque des Allées de la République.

Payrignac

Un beau nid. — Un viticulteur voisin de notre région, M. Numa Barrière, demeurant au bourg de Daglan, étant occupé à conduire du fumier dans sa propriété, a mis à découvert un nid de serpent contenant 150 œufs environ d'une certaine grosseur et autant de serpents. Après en avoir écrasé quelques-uns en présence des voisins, des petits reptiles sortaient, d'une longueur d'environ 10 cm. Détail curieux, la mère était morte à côté et mesurait 1 m. 45 de longueur. Il a arrosé le tout d'essence et les a fait brûler.

Lavercaitière

Recette buraliste. — Parmi les receveurs buralistes de la région promis à l'avancement, nous sommes heureux de relever le nom de M. Louis Lacombe, receveur buraliste à Lavercaitière, inscrit au tableau d'avancement pour l'année 1928.

Nos bien sincères félicitations.

Cuzance

Incendie d'une grange. — M. François Lafaille, âgé de 44 ans, propriétaire à la Plagne-Basse, commune de Cuzance, venait de faire la sieste, le 27 juillet dernier, lorsqu'en sortant de chez lui il aperçut de la fumée sortant d'une combe avoisinant sa maison.

Voulant s'assurer de la cause de cette fumée, il s'avance sur la route et vit que la fumée sortait d'une maison lui appartenant qui lui sert de grange.

Son épouse qui l'avait accompagné se mit à crier « au secours ».

M. Lafaille courut vers sa grange, vit que le gazon de la cour était en feu et qu'une charrette pleine de gerbes de blé, se trouvant à l'intérieur de la bâtisse, était déjà la proie des flammes.

Malgré ses efforts, tout fut détruit par le feu.

Deux voisins accourus parvinrent à protéger les récoltes et les bois environnants.

Deux jours avant l'incendie, M. Lafaille avait déposé dans un coin de la cour les cendres provenant de la cuisson du pain. Il est donc possible qu'une braise se soit trouvée dans les cendres et ait mis le feu au gazon sec qui recouvre la cour.

Salviac

Nos fêtes. — Durant nos fêtes de juillet, les jeux divers furent très goûtés ; l'habituel championnat du jeu de rampeau donna les résultats suivants :

1^{er} prix : Ernest Bargues, à Larozière de Salviac ; 2^e, Liarsou Louis, de Salviac ; 3^e, Louis Lacam, de Salviac ; 4^e, Liarsou Raymond, de Salviac ; 5^e, Edouard Laborie, de Thédriac ; 6^e, Jean Baffos, de Salviac ; 7^e, Raoul Meynard, de Salviac.

L'Avron Cadurcien constituant la principale attraction de nos fêtes, 44 membres nous firent l'honneur d'exécuter sur la place de la mairie les exercices physiques les plus variés devant un grand nombre de spectateurs qui applaudirent inlassablement les futurs athlètes.

Les courses de bicyclettes furent très intéressantes : 1^{er} prix : Estrade Alfred, de St-Denis-Catus ; 2^e, Pagès Clément, de Payrac ; 3^e, Bénéch Gaston, de St-Denis-Catus ; 4^e, Gueslaff Antoine, de Salviac.

Série d'accidents du travail. — Une série d'accidents consécutifs à la rentrée des céréales et aux battages a été enregistrée ces jours-ci dans notre canton.

M. Bousquet, du village des Cazettes, s'est blessé à l'œil avec un épi de blé ; même accident est survenu à M. Malvy Auguste, l'estimé propriétaire de la Génibre, près Salviac.

M. Gaussin Arthur de Campagnac-les-Queues, s'est blessé à la main au cours des battages, entreprise Mevauge frères, de Salviac.

M. le docteur Cambornac a constaté l'écrasement de l'extrémité de l'index et du médium gauches avec arrachement de la peau et de l'ongle de la face dorsale de l'index.

L'incapacité temporaire de travail a été fixée à quinze jours.

M. André Malleville, fils de l'estimé constructeur de machines agricoles, a été blessé par une fourche en fer au pied gauche.

M. le docteur Cambornac a prescrit un repos de huit jours.

Nous souhaitons à nos concitoyens un prompt rétablissement.

Société de secours mutuels. — La société de secours mutuels « La Saint-Jacques », dans sa dernière réunion, a établi l'état de sa situation trimestrielle qui se décompose comme suit :

Recettes, 221,50 ; dépenses, 6 fr. ; excédent de recettes, 215,50. En caisse du 31 mars 1928, 578,75. Reste en caisse au 30 juin 1928, 794,25.
 Capital du Trésor de la Caisse des dépôts : 4.804,70. Total de l'actif : 5.598,95.
 Le président soumet à l'assemblée la demande d'admission de M. Bousquet, de Poumeyrols, qui désire être membre participant.

La demande a été prise en considération et, après un vote favorable, M. Bousquet a été admis.

Divers membres non excusés sont condamnés à l'amende prévue par le règlement.

En fin de séance, sont nommés visiteurs : MM. Souleilou Pierre, Poulanges Elie, Datony Emile, Couderc Georges, Brouqui Maurice et Dauret.

Souillac
Distinction honorifique. — Notre excellent compatriote, M. Léon Bal-

dy, vient de recevoir la mention honorable de la mutualité.

Le dévouement de M. Baldy à la cause mutualiste est connu de tous. Nos félicitations.

Contrairement à tous les bruits qui courent, M. FAUGE prévient le public, qu'il est toujours représentant de la MAISON RENAULT, et toute la bienveillance est assurée pour tout achat et réparation des AUTOMOBILES RENAULT.

Renseignements

Extension du service téléphonique
 L'Administration des P. T. T. a décidé de prolonger à titre d'essai pendant la période des vacances, les heures d'ouverture des bureaux téléphoniques situés au siège d'un chef-lieu de canton et dont le service clôturait précédemment à 11 h. les dimanches et jours fériés.

A partir du 5 août, et jusqu'au 30 septembre prochain ces bureaux resteront ouverts, les dimanches et jours fériés jusqu'à 21 heures pour le service des abonnés et jusqu'à 19 heures, pour le service des cabines.

Ils continueront à recevoir, à toute heure du jour et de la nuit les appels urgents motivés par des demandes de secours et présentés à partir de la cabine.

Dans les autres réseaux ruraux, le service public sera également assuré le dimanche après-midi à partir d'un poste d'abonné mis gratuitement en communication directe avec le bureau du chef-lieu de Canton. La désignation de ce poste sera portée à la connaissance du public par un cerceau placé sur la porte du bureau de poste.

Les abonnés qui désireraient être en mesure de profiter de cette facilité sont priés de s'adresser au receveur du bureau de leur commune qui leur donnera tous renseignements complémentaires.

Les touristes seront ainsi assurés de trouver dans un rayon assez restreint des communications rapides pour pouvoir obtenir des secours en cas d'accident.

Les envois postaux avec valeur déclarée

Un certain nombre de réclamations sont adressées à l'Administration des P. T. T. à l'occasion d'envois d'objets dont la valeur est assurée et qui subissent des détériorations en cours de transmission. Or, les enquêtes ouvertes permettent de constater que ces détériorations résultent le plus souvent de l'insuffisante résistance des emballages.

Il est de l'intérêt du public d'observer très rigoureusement les prescriptions réglementaires qui fixent à trois millimètres au moins l'épaisseur des parois des boîtes en bois et recommandent l'emploi de ficelle solide, d'autant que la législation postale en vigueur ne permet d'attribuer aucune indemnité pour la perte ou la détérioration résultant de la fracture des boîtes ne satisfaisant pas aux conditions ci-dessus rappelées.

Larroque-des-Arcs

Appartement meublé A LOUER
 4 pièces (terrace sur le Lot)
 S'adresser : 3, rue du Pont-Neuf

RETARDS
 Régies irrégulières, retardées ou interrompues rétablies par le LYROL, nouvelle méthode unique de traitement interne et externe d'une incomparable efficacité. Envoi par contre mandat de 35 fr. (Traitement complet 3 boîtes 100 fr. -) Laboratoire LABOROL, 23, St Sébastien, PARIS (10^e arrondissement).

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

Le conflit polono-lithuanien

Le correspondant de « Lokai Anzeiger », à Paris, prétend savoir qu'après une conversation avec l'ambassadeur du Reich, M. Briand accédant au désir de l'Allemagne a adressé à la Pologne une note conseillant la modération en Lithuanie.

Le maréchal Pilsudski désire voir en vahir la Lithuanie, le cas échéant, pour imposer un gouvernement disposé à une entente amiable.

Les milieux français paraissent favorables à ce projet, mais les milieux allemands le déclarent inacceptable, car Moscou « souffle sur le feu » et la presse injurie continuellement la Pologne.

Moscou prévoit un conflit polono-lithuanien pour le printemps 1929.

La traversée de l'Atlantique

On est toujours sans nouvelles des aviateurs polonais qui ont tenté la traversée de l'Atlantique.

Le boxeur se marie et disparaît



Quelle qu'en soit la cause, votre fatigue disparaîtra

Si vous êtes las, déprimé, sans goût pour le travail comme pour le plaisir, si vous manquez d'appétit et si vos forces vous abandonnent, sachez que vous pouvez obtenir rapidement une amélioration de votre état et même la guérison : il vous suffit de faire une cure d'Hényl.

L'Hényl, combiné strychno-nuclo-manganique, est, à l'heure actuelle, le plus puissant tonique connu de la nutrition générale et de la nutrition du système nerveux.

HÉNYL Fortifie la cellule nerveuse. Régénère les globules du sang. Relève l'appétit et favorise la digestion.

Préparez vous-même un fortifiant d'une valeur incomparable en versant un flacon d'Hényl dans un litre de bon vin (un verre à madère avant chaque repas). Les personnes qui ne supportent pas le vin peuvent prendre 50 gouttes d'Hényl liquide dans un peu d'eau sucrée, avant chaque repas, ou 2 comprimés d'Hényl.

Important : Exigez bien l'Hényl, n'acceptez pas un autre produit qu'on pourrait vous offrir.

HÉNYL

SUPER-RECONSTITUANT

Trois flacons, le fl. 8,95, les 3 fl. (cure complète) 26,85, la b. de 60 comprimés, 15 fr. Env. fr. contre mandat, P^{no} du Soulier, 75, Bd. de Strasbourg - Paris.



Talleyrand, Carnot, la campagne d'Égypte et, pour terminer, ce fragment d'épopée : Marengo, Desaix s'ensevelissant dans sa gloire. Les héros de son action romanesque se distinguent nettement des réacteurs farouches, de cette jeunesse dorée, nourrie, comme il le dit, de la moelle des bêtes féroces, qui ne faisait que profiter du trouble général pour assouvir ses instincts crapuleux. Ce sont des gentilshommes qui, tandis que les nobles bretons risquaient leur vie dans l'Ouest pour la cause légitimiste, affrontaient le supplice pour faire passer aux Chouans l'argent recueilli en des expéditions hasardeuses. Une mélancolique histoire d'amour touchante autant que celle des Amants de Vérone traverse cette illide forcenée. D'un côté, la douce Amélie de Montrevel et son mari secret, le chef des partisans Morgan, de l'autre Roland de Montrevel, frère de la triste héroïne, officier de Bonaparte, chargé de réprimer le banditisme. Cette lutte angoissante se développe parmi les surprises incessantes, des conspirations cachées aux fond des cavernes, des exploits obscurs et sanglants alternant, avec l'éclat fulgurant des victoires consulaires. Au bout, un dénouement saisissant : l'échafaud ignominieux pour les uns, la mort au champ d'honneur, longtemps cherchée, pour le fidèle et infortuné serviteur de Pétiole de Bonaparte.

Des Petites Anthologies du 19^e siècle, chez Eugène FIGUIÈRE, éditeur à Paris

Au Tic Tac de la Vieille Pendule (Contes querquignois) par Eugène GRANGIÉ

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :

Prix : cinq francs
En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE MEYZENC
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Vient de paraître :

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur en lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture à coupes d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

Henri LAURENS, Éditeur, PARIS
EN VENTE
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
CAHORS

Vient de paraître :

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy
(avec dessins de M^{lle} Alice Millot)

1 vol. Prix : 6 fr.
En vente : A CAHORS
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

LIVRET-GUIDE OFFICIEL
(Edition du Service d'été 1928)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de rééditer son Livret-Guide Officiel illustré, comprenant notamment l'horaire complet des trains (Service d'été 1928).

Rappelons que ce Guide, très artis-

tiquement présenté, contient de nombreuses photographies, ainsi que tous les renseignements indispensables aux voyages d'affaires et de tourisme.

Il est mis en vente dans les principales gares du Réseau au prix de trois francs cinquante (3 frs. 50) l'exemplaire.

Ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 frs. 95 pour la France et 7 frs. 40 pour l'étranger, en mandat-carte ou timbres-poste français, au service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, à Paris (13^e).

Cherchez-vous pour votre villégiature le calme et le repos ?

Vous ne trouverez pas mieux que Le Lioran ou Vic-sur-Cère, dans les Monts du Cantal.

Chacune de ces stations possède un hôtel édifié par la Cie d'Orléans où vous attendent bon accueil, bonne chère et confort.

Vous y serez au centre d'excursions faciles et infiniment variées vers les sommets, dans les forêts atières et les gras pâturages où l'eau courante abonde et entretient une vivifiante fraîcheur.

Un Circuit automobile vers les Monts du Cantal au départ du Centre Touristique de Rocamadour (Lot)

Au cours de l'été 1928, Rocamadour, qui joint à l'attrait de sa situation merveilleuse le privilège d'être un excellent centre d'excursion dans le pays si pittoresque du Haut-Quercy et vers les Gorges du Tarn, sera un point de départ d'un circuit automobile se dirigeant vers les Monts du Cantal par la belle région trop peu connue du Bas-Limousin.

Ce circuit comprendra 4 journées de voyage qui permettront notamment la visite de quelques sites délicieux de la vallée de la Dordogne, de Brive et des

vieilles bourgades de la Corrèze, d'Aurillac et de la vallée de la Cère, ainsi que du cœur du Massif Cantalien, de Murat au Puy-Mary et à Salers.

Les départs auront lieu de Rocamadour tous les mercredis du 4 juillet au 19 septembre 1928.

Le prix des transports, pour le parcours complet, est fixé à 300 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser : à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Bd des Capucines, à Paris ; aux « Autocars Rocamadour-Paris » à Rocamadour (Lot) ; aux principales Agences de Voyages.

ETE 1928

Circuits en Auto-Car dans le Haut-Quercy au départ de Rocamadour (gare).

du 2 juillet au 30 septembre

Départ 10 h. — Retour vers 19 h.

Circuit I. — Lundi, Mercredi, Vendredi. — Rocamadour-Ville, Calès, Grottes de Lacave, Belcastel, Souillac, St-Sozy, Meyronne.

Prix du transport : 30 fr. par place

Circuit II. — Mardi, Jeudi, Samedi. — Alvinçac, Gouffre de Padirac, Gorges d'Autoire, Château de Castelnaud-Bretenoux, Saint-Céré, Grotte de Presque, Gramat.

Prix du transport : 40 fr. par place

N.B. — Il existe également au départ de Rocamadour-gare des services d'auto-cars pour : Rocamadour-Ville (correspondance aux principaux trains) ; le gouffre de Padirac (services bi-quotidiens) ; un voyage de 6 jours aux Gorges du Tarn par le Rouergue et un voyage de 4 jours au Monts du Canal par le Bas-Limousin.

Le nombre des places étant limité, les Touristes ont intérêt à retenir leurs places à l'avance, moyennant un droit de location fixé à 1 franc par place ; pour les circuits du Haut-Quercy, aux guichets de la gare de Rocamadour, ainsi qu'aux bureaux de la Société des Auto-Cars à Rocamadour-gare et Rocamadour-Ville.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME — Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE — **CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique

Bibliographie

Bibliothèque reliée Plon
A 3 fr. 50

Les Compagnons de Jésus
par Alexandre DUMAS

Un jour, raconte l'auteur des *Compagnons de Jésus*, Lamarine me demandait à quoi j'attribuais l'immense succès de *l'Histoire des Gi. onlines*. A quoi il fut répondu : « À sa simplicité. » Il n'y a pas là une simple boutade. L'œuvre romanesque de Dumas père, magnifique dramatisation des épisodes des plus significatifs de nos annales nationales, contient plus de vérité historique que les ouvrages de fond alourdis d'érudition pédante, et de considérations critiques à perte de vue. Et qu'est-ce que Michelet, le plus vivant de nos historiens, sinon un réarrangeur ayant su donner à la figure du

passé vie et mouvement. Dans une voie parallèle, Dumas fut aussi un prodigieux animateur. A ce titre, il méritait de prendre place dans la nouvelle collection reliée de la Bibliothèque Plon, d'un format si commode, si élégant, d'un prix si franchement démocratique.

Le roman choisi met en scène la Terreur Blanche au lendemain du Thermidor. Nous sommes sous le Consulat.

Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte...

S'inspirant d'un récit émouvant de Nodier et des débats d'un procès sensationnel qui eut Bourg pour théâtre, où l'on vit paraître une mystérieuse association de bandits par passion politique et de détresseurs de diligences, dévoués à la cause royaliste, l'illustre conteur a réalisé un pur chef-d'œuvre dans la voie si battue du roman historique. Il a fait passer dans la vaste fresque qu'il a déroulée, les grands événements et les personnalités marquantes de l'époque : le 18 Brumaire, Moreau, Fouché,

Maitresses de Maison !

LISEZ LA

Mode Pratique

qui concilie

ÉLÉGANCE - FANTAISIE
JOLIS RAFFINEMENTS
avec l'économie qu'impose la vie chère.

Un An, 52 numéros : 35 fr. Le Numéro : 6 fr. 75.



FOURRURES ROBES - MANTEAUX

Réparation

Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard

visite à
BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

LAITIÈRE DE LABEYTOUR à MARTHON (Charente), DEMANDE

REPRÉSENTANT

pour la vente de ses : camemberts, Brie, Port-Salut et beurre. En écrivant donner références.

LE BONHEUR VOUS SOURIRA

et vous serez toujours heureux en portant la **PIERRE STAURA** montée en ravissants bijoux, à la portée de toutes les bourses. Écrivez à F. MAJOLIS, 59, rue Rochechouart (Service 65), Paris 9^e et vous recevrez GRATUITEMENT la notice explicative sur les pouvoirs du plus puissant Talisman connu dans le monde entier.

200 fr. par semaine, sans quitter emploi, personnes 2 sexes, travail facile. Timbre pour réponse. Etablissement. CAVOR, 36 bis, rue Bailly, PARIS.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 37

LE LOUP-GAROU

PAR

Alfred MACHARD

CHAPITRE XIV

GOUME...

Il y a bien, à présent, deux sonneries. Bernier devine ce qui se passe. Un ingénieux dispositif électrique entoure d'une ceinture de protection le repaire des « Maillons de la Chaîne ». Il aboutit à ce tableau où l'on peut suivre facilement la marche de l'ennemi. Tout un dallage truqué, sans doute à bascule, prévient, en établissant un contact qui anime tout un jeu de timbres métalliques, des visites inopportunes. Ainsi, à chaque changement de dalle, à chaque pas que fait dehors le mystérieux visiteur, correspond à un timbre déterminé un grelottement plus ou moins long, en rapport avec la rapidité de sa marche.

Mais quel homme rôde ainsi dans la nuit ? L'inquiétude reflétée par les rudes visages qui l'entourent fait craindre à Bernier un grand danger. Goume, tout à l'heure, n'a-t-il point parlé de la Renifle ? La Police ! Il pourrait donc n'être

pas encore sauvé de ses griffes ? Voici que dans un geste instinctif il s'est rapproché du vieillard comme pour chercher sa puissante protection.

Maintenant que le péril, à nouveau, le menace, voici qu'une sorte de lâcheté inconsciente le rejette vers ces misérables.

Celui qui, dehors, tourne autour de la maison, avance avec lenteur et prudence. Sa marche s'inscrit par des frémissements de métal au tableau révélateur.

Grrr... grrr... grrr...

De longs temps, parfois, coupent les vibrations feutrées des timbres. L'homme, en effet, doit observer les autres et tirer des plans.

Là-bas, dans un coin du plan, Bernier compte : une vingtaine de rectangles les séparent alors. M. Ferdinand guette son homme tel un matou qui épierait les mouvements inquiets d'une souris. Rusé, il règle sa marche sur celle de l'inconnu. Si ce dernier fait halte, lui, à son tour, s'immobilise : s'il s'éloigne, vite, derrière lui, sur la pointe de ses espadrilles, il repart. Mais sur lui il ne gagne pas encore de rectangles. Grrr... grrr... grrr...

La souris tout à coup a l'air d'hésiter. Les grelottements sont de plus en plus espacés. Le chat, maintenant tapi, a soudain cessé sa poursuite. Grrr...

Tiens ! le silence...

— Qu'équ'a veut dire ? marmonne le Banquier.

— L'un des deux est peut-être descendu, suppose à haute voix le Serpent.

— Si ça serait à coups de pétard, observe Goume, on aurait entendu la détonation... A la lame, Ferdinand ne craint personne...

— Si j'irais m'en mêler ! offre Bec-en-Zinc en dressant un poignard.

— Laisse faire le fiston ! déclare Goume avec un ton d'orgueil.

Encore un silence. L'angoissant et tragique silence ! Serait-ce la Mort qui passe ?...

L'un des deux hommes enlacés à pu, sans doute, par derrière, traîtreusement, enfoncer la lame aigüe de son couteau dans le dos de son adversaire. Le vaincu aussitôt a pesé lourd dans les bras du vainqueur. Et le vainqueur haletant, mais tout éperdu d'une joie cruelle, doit le garder un long moment dans ses bras pour mieux sentir son abandon et les premiers frémissements de son agonie.

Le grugrgrgrrr !

Trois sonneries brusques et mêlées ? Pourquoi ? Cela s'explique ainsi : le triomphateur vient de rejeter sur le sol le corps inanimé du vaincu qui s'est allongé sur trois dalles.

Mais, qui est le vainqueur ?

Grrr... grrr... grrr...

Le vainqueur s'éloigne de sa victime. Va-t-il sortir du jeu des sonneries, gagner la zone neutre, repasser par-dessus le mur et fuir ?... Ce serait donc le mystérieux inconnu ?

Goume sourit. En vérité, il n'a point l'air de craindre pour la vie de son fils. Confiance orgueilleuse, démesurée, en la force de Ferdinand ou absence totale d'affection paternelle ?

Goume sourit et semble, la tête dressée, les narines élargies, humer déjà l'odeur fraîche du sang.

Grrr... grrr... grrr...

Encore un silence. L'angoissant et tragique silence ! Serait-ce la Mort qui passe ?...

L'un des deux hommes enlacés à pu, sans doute, par derrière, traîtreusement, enfoncer la lame aigüe de son couteau dans le dos de son adversaire. Le vaincu aussitôt a pesé lourd dans les bras du vainqueur. Et le vainqueur haletant, mais tout éperdu d'une joie cruelle, doit le garder un long moment dans ses bras pour mieux sentir son abandon et les premiers frémissements de son agonie.

Le grugrgrgrrr !

Trois sonneries brusques et mêlées ? Pourquoi ? Cela s'explique ainsi : le triomphateur vient de rejeter sur le sol le corps inanimé du vaincu qui s'est allongé sur trois dalles.

Mais, qui est le vainqueur ?

Grrr... grrr... grrr...

Le vainqueur s'éloigne de sa victime. Va-t-il sortir du jeu des sonneries, gagner la zone neutre, repasser par-dessus le mur et fuir ?... Ce serait donc le mystérieux inconnu ?

S'il rentre dans la maison, c'est M. Ferdinand.

— Il ne va pas vite, le vainqueur !

Grrr... grrr... grrr...

Comme sa marche est incertaine. Titube-t-il ?

Il est sans doute harassé des efforts d'un dur combat. Grrr... grrr...

Ah ! Le voici qui entre dans la maison.

— L'a planté, l'fiston !... ah ! l'a planté ! rugit le vieux Goume avec un contentement vaniteux et sauvegarde.

M. Ferdinand paraît...

Il est très pâle. Tout de suite il vient s'affaler sur la petite table de bois blanc après avoir, d'un geste brutal, repoussé le saladier de punch qui tombe sur le sol et s'y brise.

M. Ferdinand s'étaye sur ses deux bras tendus, rejetés en arrière. Sa large et puissante poitrine de brute sous sa chemise lacérée et — cela est inattendu — toute mouillée par places, se soulève convulsivement. Il ne peut plus parler, le souffle trop court, haletant. Des ongles rageurs ont déchiré la chair de son visage et creusé dans ses joues de profonds sillons sanglants. Une pourpre humide a ruisselé en plusieurs filets serpentineux tout le long de son bras droit et taché d'éclats la paume et les doigts de sa main gauche. Mais comme on n'y voit nulle blessure, sur le bras de Ferdinand, ce sang-là ne peut être que celui de l'adversaire.

— Il pleut donc dehors ! s'étonne

Bec-en-Zinc, visez ses frusques... L'est plein d'eau !

« Non » fait d'un signe de la tête M. Ferdinand.

Et dans un effort, il parvient à dire :

— C'est l'homme... il devait sortir de l'eau... l'était trempé...

M. Ferdinand — cela est étrange — ne quitte point des yeux Bernier, et Bernier, sent que ce regard appuyé sur le sien est lourd de soupçons.

— Alors, tu l'as buté ? demande le banquier.

— J'ai buté... hoquette le jeune bandit en retrouvant peu à peu l'usage de la parole.

— Ta lame ?

— L'est restée plantée où que je l'ai mise !

— Qui qu'était l'gus ? s'enquiert vivement le vieux Goume.

— Quéqu'un d'la Renifle !

Une sourde exclamation de surprise et de rage souligne les paroles du bandit.

— De la Renifle ?

M. Ferdinand affirme :

— Oui, de la Renifle !

Et il ajoute, en regardant plus fixement encore Bernier :

— Demandez à qui-là s'il sait que c'en est de la Renifle.

Bernier s'étonne :

— Moi ?

(A suivre)